

**48<sup>ème</sup> session de l'APF**  
**Tbilissi, Géorgie**

- **Objectif(s)** : Assumer ses fonctions et mandats au sein des instances de l'APF
- **Lien avec les compétences de la Communauté française** : *Francophonie et diplomatie parlementaire*
- **Date(s)** : Du 4 au 8 juillet 2023
- **Composition de la délégation** :

**Parlementaire(s)** :

1. M. Jean-Charles LUPERTO, député, Chargé de mission Europe, membre du Bureau APF(PS)
  2. M. Matthieu DAELE, député, Président de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, membre du Bureau APF (ECOLO)
  3. M. René Collin, vice-président de la commission Education, Communication et des Affaires culturelles de l'APF (LES ENGAGÉS)
  4. M. Philippe COURARD, député-sénateur, rapporteur de la Commission politique (PS)
  5. Mme Nadia EL YOUSFI, députée, sénatrice et rapporteure à la commission des affaires parlementaires (PS)
  6. M. Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, député-sénateur, membre de la Commission de coopération et de développement (MR)
  7. Mme Françoise SCHEPMANS, députée, 1ère vice-présidente du Réseau des femmes parlementaires (MR)
  8. M. Pierre-Yves LUX, député, rapporteur au Réseau des jeunes parlementaires (ECOLO)
- Autre(s) :

**Autre(s)** :

- 3 agents du parlement

- **Coût** :

Transport	15.523 €
Hébergement (et frais sur place)	11.964€
Total :	27. 487€

- **Mode de transport** : avion classe éco
- **Compensation carbone** : 15,18 tCO2
- **Programme officiel** :

### Le 4 juillet 2023 s'est réuni le Bureau APF

Le Bureau qui se réunit à huis clos a adopté le compte-rendu de sa réunion de Papeete qui pour rappel s'est tenue les 30 et 31 janvier 2023.

Quant à sa composition il est à noter:

- L'arrivée au Bureau de Mme Lakrafi, Présidente déléguée de la section française et qui est de ce fait Vice-Présidente de l'APF ;
- L'arrivée de M. Géros porté, suite aux élections en Polynésie française, à la présidence de l'Assemblée de la Polynésie française et qui est de ce fait vice-président de l'APF ;
- La confirmation de M. Fuchs en sa qualité de Secrétaire général parlementaire.

Le Bureau soumettra deux demandes à l'approbation de l'assemblée plénière, les dossiers étant en passe d'aboutir:

- Le dossier d'adhésion du Parlement de l'Ukraine à titre d'observateur a été transmis à la commission politique laquelle a donné un avis favorable quant à la recevabilité de la demande ; pour mémoire cette adhésion fait suite à l'initiative du Chargé de mission Europe d'inviter la Rada à la Conférence des Présidents de la Région dès le printemps 2022. Suite à ces contacts établis entre la Rada et les sections de la Région Europe, une demande d'adhésion fut d'ores et déjà adressée par courrier au Président de l'APF fin du premier semestre 2022. Courrier sur lequel s'est appuyé le Président du PFWB, M. Rudy Demotte et les membres de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles pour demander au Bureau, réuni à Kigali en juillet 2022, l'adhésion urgente, de la Rada. La situation géopolitique particulière et la volonté politique d'exprimer notre solidarité vis-à-vis du peuple ukrainien était de nature, nous semblait-il, à justifier l'urgence de l'adhésion.
- Le changement de statut du Parlement de Géorgie, observateur à l'APF, qui souhaite accéder au statut de section associée ; là aussi un avis favorable a été émis par la commission politique.

Le Bureau prit en outre connaissance de la lettre d'intention de la Chambre des Représentants de la république de Chypre en vue d'adhérer à l'APF en titre de section associée. Un dossier devrait dès lors être transmis avant le Bureau de Bruxelles de janvier prochain.

DE 5 à 8 contacts informels sont par ailleurs susceptibles d'aboutir. Vu l'attractivité que l'APF représente au Moyen-Orient, la question de la révision de l'appellation de la région Afrique est posée par Mme Lakrafi. Elle pourrait dès lors être un point d'un futur ordre du jour de l'assemblée régionale Afrique.

L'ordre du jour de la 48<sup>ème</sup> session fut présenté aux membres du Bureau par le président de la section géorgienne qui souligna notamment la situation tendue dans son pays suite à la guerre menée par la Russie en Ukraine.

Le rapport d'activités du Secrétaire général parlementaire fut présenté par M. Fuchs lui-même :

A cet égard, pointons

- Le fait que le 20 juin dernier, s'est tenue une visioconférence pour un premier comité politique commun entre l'OIF et l'APF (concrétisation de la motion qui fut votée par le Bureau à Libreville). Cette nouvelle instance a vocation à se réunir régulièrement et traduit l'approfondissement de la coordination au plus haut niveau entre les deux organisations ; le protocole d'accord a été signé et l'APF est représentée comme il se doit dans le cadre stratégique de l'OIF. Puisque dorénavant il y aura un cadre commun, la coordination de tous les acteurs de la Francophonie est garantie, l'APF mettra en mutualisation l'ensemble des acteurs de la Francophonie.
- La poursuite par l'APF de ses démarches en vue d'être observateur aux Nations-Unies ce qu'appuie l'OIF.
- Le souhait de l'APF de s'associer à l'UIP. A cet égard, la Présidente de la section française a posé la question de savoir pourquoi entretenir des relations avec l'UIP en s'associant à certaines de ses manifestations alors que les membres de l'UIP ne s'associent pas à celles de l'APF. Cette observation a induit la réaction immédiate du Chargé de mission Europe qui rappelant la participation du président de l'UIP aux travaux de la Régionale Europe réunie à Barcelone, plaide au contraire pour renforcer les relations entre les unions interparlementaires.
- Le travail réalisé sur la préparation du nouveau cadre-stratégique ; construire la Francophonie de l'avenir et être de plus en plus attractif pour la jeunesse sont des objectifs essentiels
- Les travaux conséquents réalisés sur la révision des statuts de l'APF ; nouveaux statuts nouvelle lisibilité et nouvelles ambitions
- A Tbilissi, le Bureau décida que la thématique du débat en assemblée générale porterait sur « la mobilité citoyenne », et souhaita que ce débat aboutisse à l'adoption d'une motion ou une déclaration par l'assemblée générale.
- Deux recrutements seront réalisés au secrétariat général de l'APF en vue d'engager de nouvelles actions politiques

Le Bureau a souligné que se réunir dans cette grande sous-région de l'Europe orientale, en Géorgie pays où le français n'est ni langue officielle ni langue d'usage est tout un symbole. Il est rappelé que pour se construire la Francophonie se fait par adhésion ; on choisit d'y appartenir ; on n'y adhère pas par exemple pour raison géographique.

Aux questions relatives aux missions effectuées par le secrétaire général parlementaire au Niger ou encore au Cameroun, M. Fuchs répond que les rapports de mission pourraient être publiés sur le site de l'APF. Il souligne par ailleurs que l'élément important à prendre en considération est la cohérence de vue quant aux pays en transition que l'APF a fait choix d'accompagner. Ce fut d'ores et déjà le cas de la Guinée, du Tchad, du Mali. Ainsi le Maroc a proposé de travailler avec la Guinée pour rédiger un code forestier.

Il est prévu de faire des missions en RDC où des tensions existent avec le Rwanda mais aussi en Guinée où en collaboration avec l'OIF il s'agira de revoir l'ordre constitutionnel.

## Programme de coopération parlementaire 2023 : Etapes d'exécution et actualisation

C'est M. Godin, Président de la Commission des Affaires parlementaires qui présente l'actualisation de ce programme.

On notera en particulier :

- La majorité des missions budgétées pour le premier semestre a bien été réalisée, 22 actions seront réalisées au second semestre ;
- Que le Bureau a validé a posteriori deux missions imprévues à savoir le déplacement à New-York en mars 2023 d'une conseillère de l'APF afin de soutenir le Président de l'APF dans la candidature de l'APF comme membre observateur de l'ONU et la participation de Mme Lakrafi aux 50 ans de l'adhésion du Liban à la Francophonie institutionnelle;
- Qu'une deuxième mission pourrait avoir lieu à New York à la fin du mois de septembre pour consolider le dossier de candidature ;
- La subvention de l'OIF est conforme à ce qui a été annoncé au Bureau de Papette à savoir 620.000 € avec 520.000 consacrés au financement de la coopération interparlementaire classique et 100.000 € qui proviennent du fond collaboratif fléché sur des actions qui doivent être concertées entre les deux institutions ;
- L'accord avec l'agence française de développement pour le renouvellement d'un financement à hauteur de 70.000 € en vue de financer deux séminaires parlementaires (la sécurisation de l'approvisionnement en eau et la question de l'état civil et de l'enregistrement des naissances dans la région Asie pacifique) ;
- La confirmation de la subvention du Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères à hauteur de 350.000 €, ce qui représente une augmentation de 40% par rapport à 2022, montant confirmé par le Gouvernement français pour 2024, année du sommet de la Francophonie de Paris. Un nouveau collaborateur serait engagé à durée déterminée en vue d'établir tous contacts diplomatiques et de suivre les projets liés au Sommet de la Francophonie. Le solde de la subvention française serait consacré au renforcement de la diplomatie parlementaire à travers les missions de bons offices ;
- La mission de bons offices organisée au Niger en février ;
- Les conventions de partenariat signées avec l'Albanie, le Cambodge sur le programme de renforcement de la langue française;
- La mission de prospection qui a eu lieu en avril, à Chypre, en vue d'une nouvelle adhésion en Région Europe; poursuivant le même objectif des missions de prospection seront envisagées dans la Sarre en Allemagne et en Irlande également ;
- Une nouvelle mission de prospection en vue d'une nouvelle adhésion dans la Région Afrique en Angola est à prévoir ;
- Le séminaire parlementaire sur l'évaluation du travail parlementaire qui sera organisé en Nouvelle Calédonie ;
- La confiance des bailleurs fut soulignée. L'APF s'engagera sur des objectifs et des évaluations ;
- Des jeunes du Ghana et de Gambie seront invités au parlement des jeunes, ces pays étant membre de l'OIF. L'impact du parlement jeunesse de l'Afrique de l'Ouest est politiquement fort. La jeunesse de l'Afrique de l'Ouest fait face à des problématiques similaires à savoir l'extrémisme violent, la nécessité de promouvoir l'accès aux filles à l'enseignement.

### Le nouveau projet de cadre stratégique fut présenté, débattu, amendé et adopté

L'ancien cadre stratégique est arrivé à son terme le 31 décembre 2022. Le secrétariat général de l'APF a mené plusieurs phases de consultation auprès des sections et des partenaires institutionnels de l'APF afin d'élaborer un nouveau projet de cadre stratégique en tenant compte également des orientations politiques de l'organisation internationale de la Francophonie.

L'objectif est clair : un cadre stratégique plus simple, plus clair, plus lisible, plus pragmatique, plus politique et opérationnel. Créer un espace singulier et attractif en vue aussi de motiver les jeunes à apprendre le français.

Le Secrétaire général parlementaire présentera les quatre pôles de ce cadre stratégique :

- le renforcement de la diplomatie parlementaire ;
- la valeur ajoutée à l'espace francophone grâce à la création de normes législatives communes ;
- rendre l'espace francophone plus attractif pour les nouvelles générations ;
- la consolidation des fondamentaux caractéristiques de l'APF.

Notre section a souligné sa lisibilité, ses exigences de résultats et a demandé de traduire les objectifs en actions concrètes et d'inclure davantage la notion et la mise en application du multilatéralisme inclusif comme la notion d'écoresponsabilité. En coordination avec les sections québécoise et canadienne, il a déposé des amendements visant explicitement la protection de l'environnement, le droit de vivre dans un environnement sain. M. Daele a également souligné les décisions prises par la section qu'il préside en matière de transparence, de sobriété et d'empreinte écologique.

Agir pour être plus proche des citoyens et pour permettre aux femmes de participer davantage au processus de décision est aussi un des objectifs prioritaires que doit nécessairement viser le cadre stratégique. Parmi les objectifs à atteindre par le cadre stratégique, soulignons également le besoin de produire un plus grand nombre de résultats tangibles et visibles et de garantir plus de transparence vis-à-vis de ses sections.

Le secrétaire général parlementaire a conclu en précisant que le plan d'actions sera détaillé année après année. L'établissement d'une grille d'évaluation sera un des moyens pour identifier, évaluer et inscrire les actions réalisées dans le cadre stratégique.

### Le Bureau s'est ensuite penché sur le Rapport financier et le Compte de l'exercice 2022 et l'actualisation de la programmation 2023.

Le compte de résultats 2022 qui présente un léger déficit ayant déjà fait l'objet d'une présentation au Bureau de Papeete, on soulignera le protocole d'accord conclu entre l'OIF et l'APF pour 2023, signé le 31 mai 2022 par M. Fuchs et Mme St-Hilaire, nouvelle Administratrice de l'OIF. On notera à cet égard que dorénavant ce seront exclusivement

les fonds propres de l'APF qui prendront en charge l'ensemble de ses frais de fonctionnement.

Pour rappel, au Sommet de Djerba, une déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la francophonie a été adoptée. A Tbilissi, l'un des objectifs de l'APF est de débattre sur la manière dont l'APF peut apporter sa valeur ajoutée. Ce dossier fut présenté par M. Wehrli en sa qualité de Président de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles.

Le Secrétaire général parlementaire présenta ensuite un document élaboré par l'Union Interparlementaire relatif à des principes communs en matière d'assistance aux Parlements.

Ce document de l'UIP fixe les principes généraux et spécifiques censés guider la bonne mise en œuvre des programmes de coopération de l'UIP au bénéfice des Parlements. L'APF a participé à l'élaboration de ce texte et est d'ailleurs reconnue comme l'un des acteurs clés de la coopération interparlementaire.

C'est pourquoi ce texte a été renvoyé à la commission des affaires parlementaires présidée par M. Godin et à laquelle participe Mme El Yousfi. Le travail est bien engagé puisque cette commission a proposé lors de sa réunion le 6 juillet (donc postérieurement au Bureau) une résolution d'adhésion. En conséquence, la résolution a pu être inscrite à l'ordre du jour de la commission sus-dite et adoptée en assemblée plénière à Tbilissi. L'objectif est de marquer une solennité vis-à-vis de cette adhésion.

Le Bureau a procédé à un point d'étapes sur la révision statutaire

Pour rappel, la révision des statuts a suivi tout un processus au sein d'un groupe de travail réuni à maintes reprises et où la Région Europe était représentée par Philippe Courard.

Si l'assemblée générale a pu approuver les nouveaux statuts, il est à noter que le travail non finalisé en ce qui concerne le règlement financier, le règlement intérieur (modalités d'adhésion incluses) et les mécanismes de vigilance démocratique APF doit se poursuivre.

La programmation des actions de diplomatie parlementaire représente une nouveauté dans l'ordre du jour des réunions du Bureau. Dorénavant, il est en effet jugé nécessaire de discuter et convenir des priorités de l'organisation en matière d'actions de diplomatie parlementaire, en coordination avec la commission politique sur un horizon à court et à moyen terme, et ce aussi conformément à la mise en application du nouveau cadre-stratégique. Une des priorités consistera dorénavant de maintenir le dialogue avec les sections suspendues afin de les accompagner dans leur cheminement démocratique (la Guinée, la Tunisie, Haïti).

D'autres situations qui n'ont pas abouti à la suspension de section méritent également une attention. Tel est le cas de la Mauritanie avec qui les liens se sont distendus et où une mission de bons offices pourrait être menée.

L'Ukraine devenant le 92<sup>ème</sup> membre de l'Assemblée, la Région Europe poursuivra son dialogue parlementaire avec ses sections membres afin de bien faire comprendre les enjeux de la guerre menée par la Russie.

Soulignons la demande validée de réunir deux Bureaux intermédiaires en visioconférence.

## Les présidents de commission ont à tour de rôle présenté leur rapport d'activités.

Pour ce qui concerne l'ordre de la Pléiade, il a été rappelé au Bureau qu'un nouveau comité d'instruction a été mis en place afin d'examiner la recevabilité des propositions au regard du code sur l'Ordre de la Pléiade. Outre trois représentants du Secrétariat général, il est composé de quatre autres personnalités francophones extérieures à l'APF nommées par les soins du Secrétaire général parlementaire : le directeur exécutif du centre parlementaire d'Asie, un expert auprès de l'association des cours constitutionnelles francophones d'origine sénégalaise, la présidente de la fédération culturelle canadienne française et la commissaire à l'éthique et à la déontologie du Québec qui est présidente du réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaire. Les quatre régions de l'APF sont donc représentées dans ce comité d'instruction qui s'est réuni une première fois en visioconférence le 12 juin 2023 pour examiner les propositions de nomination et de promotion reçues des sections et du secrétariat général en vue de la présente réunion du Conseil de l'Ordre (le Bureau).

Un avis favorable a été remis sur les 28 candidatures enregistrées. Toutes les candidatures proposées par notre section APF ont reçu un avis favorable. Il s'agit de : M. Rudy Demotte ( Grand Officier), M. Daele, (Officier), Mme Laurence Bibot (Chevalier), Mme Adeline Charlier ( Chevalier), Mme Myrtam Leroy ( Chevalier), Mme Agnès Limbos ( Chevalier), M. Jacques Mercier ( Chevalier) et de M. Thierry Michel (Chevalier).

Une candidature a été déposée a posteriori à savoir celle du Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, M. Adama Bictogo qui recevrait une médaille de dignité de grande croix.

On notera que pour la première fois de l'histoire de l'APF, une liste parfaitement paritaire est soumise à approbation.

Pour conclure sa réunion, le Bureau se pencha sur les dates et lieux des prochaines réunions du Bureau et de session.

La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles recevra le Bureau d'hiver du 25 au 28 janvier 2024. Par ailleurs, la 48<sup>ème</sup> session aura lieu en juillet 2024 à Montréal. Pour 2025, aucune candidature n'a encore été enregistrée pour le Bureau d'hiver et pour la 50<sup>ème</sup> session, un intérêt a été marqué par la section française pour accueillir l'assemblée générale.

## Le 5 juillet se sont réunis les réseaux

**Le réseau des femmes parlementaires** s'est réuni sous la présidence de Mme Soucis.

- En 2023 ce réseau a mené plusieurs activités rappelle la présidente qui exerce son mandat depuis décembre 2022.  
En mars, réuni à Rabat, il a poursuivi ses travaux concernant la politique-cadre de lutte contre le harcèlement dans les parlements. Plusieurs experts invités à participer aux travaux du réseau, ont été auditionnés sur l'égalité des femmes et des hommes devant la loi, sur les violences sexuelles liées aux conflits et sur la mise en place au Maroc de la budgétisation sensible au genre. Par ailleurs un

échange de bonnes pratiques a eu lieu en vue de souligner les avantages de créer une instance - tel le comité existant au PFWB- dans laquelle les femmes parlementaires se réunissent pour traiter des questions liées aux droits des femmes au sein des parlements.

- En cours d'étude, l'accès aux produits menstruels et les mythes et stéréotypes associés aux menstruations.
- Quant au rapport de Mme Françoise Schepmans relatif à la promotion du choix des filières d'éducation pour les filles, il est finalisé c'est pourquoi la Vice-présidente du réseau présenta pour adoption à Tbilissi un projet de résolution.
- Outre le développement de thématique, le réseau des femmes mène plusieurs actions. Parmi elles, citons la participation à la 146<sup>ème</sup> assemblée plénière de l'Union interparlementaire, l'occasion d'intervenir sur le G5 Sahel en vue d'atténuer l'impact de la menace sécuritaire en renforçant la résilience au Sahel.
- Ainsi en marge de la commission de la condition de la femme de l'ONU et en lien direct avec le rapport rédigé par Mme Schepmans Vice-présidente du réseau, un atelier fut organisé dernièrement sur le rôle des parlementaires dans l'accès aux nouvelles technologies des femmes et des filles. Sur base de ce rapport, la plénière de Tbilissi a adopté une résolution.
- Par ailleurs, en mai dernier, le parlement de la République du Kosovo a bénéficié d'un séminaire parlementaire portant sur un parlement sensible au genre et auquel Mme Nadia El Yousfi participa en qualité de conférencière.
- Pour conclure, le réseau prit la décision d'organiser en septembre, d'une part un séminaire au Sénégal et d'autre part la 6<sup>ème</sup> édition de l'atelier de leadership pour les femmes en politique en Roumanie.

**Le réseau des jeunes parlementaires a parcouru et adopté le relevé de décisions de sa réunion d'Alexandrie.**

Il a pris acte de la modification de son Bureau et a été informé des dernières activités du réseau par Mme Lavarde qui en a présenté un rapport synthétique qui recense les principales activités internationales menées par les membres du RJP de l'APF au cours du premier semestre de l'année 2023. En chiffre ces activités se résument par une trentaine de jeunes parlementaires mobilisés, par la participation à douze réunions internationales et par 4 activités dans les 4 régions de l'APF.

Les 30 et 31 janvier 2023, le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), et le Président du Réseau des jeunes parlementaires (RJP) ont pris part à la réunion du Bureau d'hiver de l'APF, qui s'est tenue à Papeete (Polynésie française). Au cours de cette réunion, les membres du Bureau ont souhaité renforcer l'action de l'APF en faveur de la jeunesse, en organisant notamment un tout premier Parlement francophone régional des jeunes en Afrique de l'Ouest, qui aura lieu en juillet 2023.

Du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2023, deux membres du réseau des jeunes parlementaire ont participé à la réunion intersessionnelle de la Commission des affaires parlementaires et



du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, qui se sont conjointement tenues à Rabat (Maroc). Les deux Co-porte-parole du 9<sup>e</sup> Parlement francophone des jeunes (PFJ), ont également pris part à cet événement par visioconférence. Au cours de leur intervention, ils ont notamment présenté la résolution adoptée à Tirana (Albanie) par le 9<sup>e</sup> PFJ portant sur « Les démocraties parlementaires face à la désinformation ».

Les 14 et 15 mars 2023, une délégation de parlementaires de l'APF conduite par le Président de l'APF s'est rendue à New York dans le cadre d'une réunion de travail à l'Organisation des Nations unies. Cette réunion avait pour but de porter le plaidoyer de l'APF en faveur du respect du multilinguisme et de l'usage du français dans les organisations internationales. Au cours de cette mission, le Président de l'APF a, entre autres, rencontré la Conseillère spéciale de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU) pour la Jeunesse, Mme Marija VASILEVA-BLAZEV. Lors de leur rencontre ils se sont notamment entretenus sur la création du futur Bureau de la Jeunesse des Nations unies et ont également évoqué les possibilités de partenariat et de collaboration entre le RJP et ce futur Bureau.

Les 10 et 11 avril 2023, le Président du RJP a participé au Forum parlementaire mondial 2023 du Groupe de la Banque mondiale (GMB) et du Fonds monétaire international (FMI), qui s'est tenu à Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique). Il était notamment l'un des panélistes de la 4<sup>e</sup> réunion de l'Initiative mondiale des jeunes parlementaires, qui avait pour thème « Préserver l'avenir du monde ». Devant ses pairs, il a partagé des exemples de bonnes pratiques et de législations locales en matière de politiques environnementales et sociales au sein de l'espace francophone. Il a également rappelé le rôle fondamental que peuvent jouer les jeunes parlementaires dans les processus de décisions.

Les 19 et 20 avril 2023, deux membres du RJP ont participé à la réunion intersessionnelle de la Commission politique de l'APF, qui s'est tenue à Paris (France).

Les 2 et 3 mai 2023, les membres du RJP se sont réunis sur le campus de l'Université Senghor à Alexandrie (Égypte). Ils y ont eu l'opportunité d'échanger sur des sujets variés tels que la représentation des jeunes dans les parlements, la démocratie, les droits de la personne, l'éducation, la culture ou encore le développement durable. Des présentations théoriques, des ateliers, des tables rondes et des séances plénières ont permis aux participants d'approfondir leur compréhension des enjeux politiques et socioéconomiques auxquels font face les pays de l'espace francophone. Le recteur de l'Université Senghor, M. Thierry VERDEL a présenté l'Université Senghor aux participants.

Ils ont aussi effectué le suivi de leurs rapports en cours. À cet égard, ils ont entendu une présentation du Rapporteur Europe, M. LUX, concernant le rapport de notre section portant sur l'innovation démocratique au 21<sup>e</sup> siècle, et ils ont audibonné le Garant des commissions délibératives du Parlement bruxellois et du Parlement francophone bruxellois, M. VANSANTVOET, qui leur a présenté le fonctionnement des commissions délibératives des parlements bruxellois. Par la suite, les membres du RJP ont visionné un message vidéo de la 1<sup>re</sup> Vice-Présidente du RJP, Mme SCHALCK (Sénatrice, France), et entendu une présentation concernant le rapport de la section française portant sur l'accès à la parentalité des jeunes femmes et hommes politiques.

Au cours de leurs travaux, les membres du RJP ont par ailleurs eu l'occasion d'entendre deux présentations de la Professeure d'égyptologie et de civilisation de l'Égypte ancienne. L'une portant sur la restitution des œuvres d'art en Égypte et l'autre sur le système juridique de l'Égypte antique à nos jours. Ils ont entendu une présentation du Directeur du Département de management de l'Université Senghor portant sur la formation en conception et pilotage de politiques publiques en faveur de la jeunesse, dispensée par l'Université Senghor. Et ils ont aussi entendu une présentation du Président du groupe parlementaire d'amitié Égypte-France, portant sur la vie parlementaire en Égypte et sur la place de la Francophonie en Égypte.

Les membres du RJP ont aussi auditionné la Représentante de l'Égypte lors du 9<sup>e</sup> Parlement francophone des jeunes, Mme SHAFEI, qui leur a notamment présenté la dernière édition du Parlement francophone des jeunes, qui s'est tenue à Tirana (Albanie) du 25 au 31 juillet 2022, ainsi que les quatre résolutions qui ont été adoptées à Tirana.

En marge de leurs travaux à Alexandrie, les membres du RJP ont également effectué deux visites institutionnelles au Caire (Égypte). Ils ont effectué une première visite institutionnelle auprès du Parlement égyptien et une seconde visite institutionnelle auprès du Centre international du Caire pour la résolution des conflits, le maintien et la consolidation de la paix (CCCPA). Lors de leur visite auprès du CCCPA, les membres du RJP ont en outre eu l'occasion d'entendre une présentation d'un Diplomate égyptien portant sur les résultats de la 27<sup>e</sup> Conférence des Nations unies sur le climat (CdP 27), qui a eu lieu à Charm el-Cheikh (Égypte) en novembre 2022.

Du 16 au 18 mai 2023, le Président de l'APF, M. DROUIN (Député, Canada) et Mme MAMADOU MAINA (Députée, Niger) ont participé à la 29<sup>e</sup> Assemblée de la Région Afrique, qui s'est tenue à Niamey (Niger).

À la suite de la cérémonie solennelle d'ouverture, il a été question, pour les délégations présentes, de suivre la présentation du rapport des activités menées par la Région Afrique, d'effectuer le suivi des situations politiques et sociales dans l'espace francophone africain et d'aborder les aspects du fonctionnement de l'APF dans la Région Afrique. Les participants ont ensuite pris part à un débat général qui portait sur les thèmes, d'une part, des défis de la gouvernance démocratique et de la sécurité en Afrique francophone, et, d'autre part, de la sécurité alimentaire à l'épreuve des crises politiques, sociales et économiques.

Parmi les instances auxquelles ont participé des membres du réseau des jeunes citons la réunion de la Commission de la coopération et du développement réunie les 24 et 25 mai 2023, à Québec ainsi que le colloque international sur les thèmes de la science, de la politique et de la société organisé le 26 mai. Soulignons encore la participation au séminaire parlementaire sur le thème de la gouvernance du numérique qui s'est déroulé les 8 et 9 juin au Laos.

Organisé par l'APF en collaboration avec l'Assemblée nationale du Laos, ce séminaire parlementaire avait pour objectifs de dresser un état des lieux de la situation dans certains pays francophones d'Asie du Sud-Est, de présenter les enjeux de la gouvernance de l'Internet et de présenter les principaux instruments internationaux à disposition des parlements pour une régulation adaptée et efficace du numérique.

Poursuivant son ordre du jour, le réseau a entendu la présentation de Mme Tsitsagi cheffe du département des relations internationales du ministère géorgien de la culture, des sports et de la jeunesse portant sur le rôle des jeunes géorgiens dans le processus de décisions. Il a par ailleurs auditionné un représentant de l'OIF sur les dispositifs mis en œuvre en matière de politiques de jeunesse. un sujet jeunesse. La question des échanges et collaborations entre l'APF et plus spécifiquement le Réseau des Jeunes Parlementaire et l'OIF et en particulier la cellule spécifiquement en charge de ces questions..

Il a ensuite été décidé, dans le cadre des réunions du réseau, d'organiser des rencontres avec des acteurs « jeunesse » actifs dans le pays hôte et des visites de terrain, permettant d'alimenter nos travaux des réalités vécues.

Le réseau a procédé également au suivi des trois rapports en cours.

M. Lux rapporteur du rapport relatif à « L'innovation démocratique au 21<sup>ème</sup> siècle : la démocratie délibérative » a présenté et défendu un projet de résolution qu'il a déposée en vue de son adoption par la plénière.

La sénatrice française a quant à elle présenté la suivi de son rapport sur l'accès à la parentalité des jeunes femmes et hommes politiques.

Un débat a ensuite eu lieu en vue de déterminer les nouveaux thèmes des futurs rapports. Il fut décidé que la question de la mobilité internationale au sein de l'espace francophone serait centrale durant les prochains mois.

Enfin, il revenait au RJP et plus particulièrement à M.Lux d'examiner toutes les propositions de recommandations des sections en vue de les présenter dans le cadre du débat général sur la mobilité citoyenne dans l'espace francophone prévu à la plénière. Parmi les propositions de recommandations visant à amender le projet de déclaration celle de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles relative à la prise en compte des TIC et de leurs impacts sur la mobilité citoyenne.

### **Le 6 juillet se sont réunies les quatre commissions permanentes**

**La commission politique** a procédé à un tour de table visant à faire part de l'actualité politique des sections. M. Philippe Courard a tenu à faire part de la libération d'Olivier Vandecasteele, otage retenu et condamné par le régime iranien sans aucun motif déclaré. IL A INFORMÉ ÉGALEMENT de la libération de M. Assadi condamné par la justice belge à 20 ans de prison pour avoir été le cerveau d'un projet d'attentat déjoué à Villepin en France visant le Conseil national de la résistance iranienne. La Belgique a obtenu, a souligné M. Courard non seulement la libération de son ressortissant mais également celle d'un ressortissant danois et de deux ressortissants autrichiens. C'est une première sur le plan diplomatique où un pays, de l'UE en l'occurrence, a œuvré pour d'autres ressortissants non nationaux.

M. Courard, en remplacement du rapporteur attitré, fut désigné pour présenter le rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone.

Dans un premier temps, il attire particulièrement l'attention sur l'évolution des situations politiques des sections suspendues. Ainsi furent examinées les situations en Syrie, au Mali, au Tchad, en Guinée, en Tunisie, au Burkina Faso et en Haïti. La situation en République Centrafricaine, section mise sous alerte, a aussi été au centre des préoccupations.

La guerre en Ukraine mais aussi la situation en Arménie et au Kosovo furent également au cœur des échanges d'informations relatives à la région Europe. Pour ce qui concerne le continent africain ce sont les situations au Bénin, au Liban, au Niger, au Gabon comme au Cameroun ou encore au Sénégal et en RDC qui ont été examinées et ont impliqué de longs échanges. Les tensions entre la RDC et le Rwanda ont nécessité un appel au dialogue parlementaire.

Participant aux débats, M. Courard a rappelé une des décisions du Sommet de la CEDEAO réuni en décembre 2022 à savoir la mise en place d'une force régionale anti-putsch et anti-terroriste qui témoigne de la dégradation de la situation politique et sécuritaire en Afrique de l'Ouest.

Pour ce qui concerne la Région Asie Pacifique, le rapporteur fit état de la situation au Cambodge où Hun Sen a nommé officiellement son fils Hun Manet comme successeur préparant ainsi le terrain à une dynastie politique et où en outre la Commission électorale a refusé d'accepter l'enregistrement de la principale formation d'opposition.

La commission a ensuite fait le point du suivi avec le Comité interparlementaire du G5 Sahel après avoir entendu la présentation de son secrétaire exécutif et discuté avec lui. Celui-ci a souligné le rôle des parlementaires en matière de contrôle des armées, en matière aussi d'information des actions des forces armées étrangères et ce en vue d'être susceptibles de donner toutes informations utiles aux populations qui sans information objective suffisante peuvent se soulever.

Le Président de la commission lui a posé la question de savoir comment sont assurés les rapports avec les parlementaires du Mali, du Burkina ou du Tchad, alors qu'ils sont membres d'un organe de transition ou d'un parlement suspendu ? Dans la mesure où ces parlements ne sont pas suspendus par l'UIP, le comité interparlementaire du G5 Sahel continue à travailler avec les parlementaires de parlement suspendus. Les rapports avec d'anciens parlementaires sont également maintenus. Des rencontres du Sahel plus large que le G5 Sahel sont aussi organisées.

Le cas de la Géorgie et plus précisément la question de la transition d'un régime présidentiel à un régime parlementaire fut présenté par un expert.

M. Courard se référant à la demande exprimée par le Président Zelenski à l'ambassadeur de Géorgie de rentrer dans son pays pour avoir des informations sur le sort de l'ancien président M. Saakachvili, exprime le souhait d'être informé sur son sort d'autant plus que sa santé se dégraderait.

C'est M. l'ambassadeur de Géorgie en France qui répond à la question. Il a ainsi rappelé que ce sont les tribunaux qui ont pris les décisions quant au sort de l'ancien président de l'Etat géorgien. Il ajoute que la Cour européenne des droits de l'Homme a statué à l'égard du prévenu et a constaté qu'aucun de ses droits n'a été violé. Cette Cour, précise-t-il, a confirmé la légitimité des décisions des tribunaux. Par ailleurs, la peine est purgée dans une clinique et non en prison. L'Etat s'engage à veiller à ce que

son état de santé ne se dégrade pas mais le problème consiste à ce que l'intéressé ne prend pas en compte les recommandations de l'équipe médicale et se nourrit mal. Concernant l'Ukraine, l'ambassadeur poursuit en soulignant que la Géorgie solidaire a voté toutes les résolutions visant à soutenir l'Ukraine. Par ailleurs, les Géorgiens comprennent parfaitement le problème ukrainien puisque 20% de son territoire est occupé par la même force. Quant à la demande du Président Zelenski, cet événement n'aura aucun incident sur notre position à l'égard de l'Ukraine. Notre mission diplomatique n'a jamais quitté Kiev même pendant les bombardements, précise encore l'ambassadeur. La Géorgie a des centaines de combattants aux côtés des Ukrainiens. Il conclut « il ne faut pas chercher les ennemis ici alors que nous sommes des amis ».

Le rapport sur l'utilisation de la langue française dans les organisations internationales finalisé impliqua le dépôt par le rapporteur canadien, d'une résolution sur la promotion et l'usage du français au sein de l'espace francophone.

M. Courard rapporteur sur le rôle du multilatéralisme dans la promotion de la démocratie et d'une paix durable annonce qu'il sera utile de poursuivre les contacts avec des experts dont académiques pour enrichir son rapport.

La commission a aussi décidé que la cybersécurité et l'ingérence électorale seront les sujets du rapport à réaliser par un membre du parlement du Québec.

Les membres de la commission politique ont aussi été informés de l'état d'avancement des travaux du groupe de travail sur la modernité des statuts de l'APF et des règlements annexes. A Tbilissi, les Statuts modernisés furent adoptés. A Montréal, l'ensemble des règlements seront adoptés.

Soulignons aussi la proposition introduite par la commission, au Bureau de l'APF, d'organiser une mission d'informations et de contact en Tunisie en vue d'examiner les éventuelles possibilités de réintégrer la section tunisienne.

Pour conclure, notons que la prochaine réunion de la commission serait organisée en mars au Niger.

**La Commission de la coopération et développement** a procédé à un tour de table sur l'actualité économique des sections

M. Van Goidsenhoven s'est référé aux projections de la Banque nationale de Belgique, pour signaler que l'économie belge continuerait de croître vigoureusement à court terme. « La croissance annuelle ressortirait en effet à 1,4 % en 2023. À moyen terme, la croissance ralentirait à 0,3 % sur une base trimestrielle, ou à 1,2 % sur une base annuelle, en ligne avec la croissance potentielle, à mesure que l'impact de la pénurie de main-d'œuvre s'amplifierait. Une croissance plus soutenue du PIB nécessiterait essentiellement un relèvement plus marqué de la productivité ou une plus grande participation au marché du travail. L'inflation totale s'est quant à elle déjà considérablement contractée depuis l'automne, grâce à la forte baisse des prix internationaux du gaz. Les pressions sous-jacentes sur les prix ainsi que l'inflation alimentaire se replieraient progressivement. En quatre ans, les coûts salariaux horaires progresseraient davantage en Belgique que dans les trois principaux pays voisins, ce qui portera préjudice à la compétitivité-coût. Enfin, le déficit budgétaire resterait très élevé au cours des prochaines années et se creuserait à nouveau en 2023. À politique inchangée, le déficit avoisinerait encore 4,7 % du PIB en 2025. »

A la suite de ce tour de table des experts ont été auditionnés. Le Projet de l'APF du Corpus législatif sur les changements climatiques fut présenté par un expert de l'IFDD. La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles qui a participé à sa constitution a exprimé le souhait que l'évaluation de ce corpus fasse partie intégrante du cadre stratégique adopté par cette session de Tbilissi.

L'experte chargée de réaliser la boîte à outils a déploré que la Belgique n'ait pas adopté une loi climat. M. Van Goidsenhoven a souligné que la section a participé largement au corpus en adressant maintes initiatives prises en la matière par les entités fédérales. Il a regretté que ces données n'aient pas pu être analysées et exploitées. L'experte s'est dite dans l'impossibilité d'analyser des normes prises par des entités régionales. Le travail serait de telle ampleur qu'elle ne pourrait l'accomplir seule. L'experte s'est exclusivement concentrée sur les données nationales. M. Van Goidsenhoven estime qu'on ne peut faire fi des larges compétences des entités fédérées belges en se focalisant uniquement sur l'absence jusqu'à présent d'une loi climat. Même si la situation n'est pas idéale, elle ne doit pas camoufler les efforts accomplis au niveau régional. D'autres sections suisses plaident en ce sens : il est nécessaire de tenir compte des réalités inhérentes de certains pays. Dès lors le questionnaire sera renvoyé aux sections pour qu'avec leur collaboration la boîte à outils, vouée à aider l'élaboration de textes législatifs, soit mise à disposition dans les délais d'accomplissement de l'étude.

La commission a ensuite examiné le rapport final et le projet de résolution sur l'impact des changements climatiques sur les territoires insulaires, côtiers et riverains dans l'espace francophone ainsi que le projet de résolution sur la transition énergétique présentés respectivement par le rapporteur canadien et la députée du Québec. Ces résolutions seront présentées et adoptées par la session plénière.

Les rapporteurs rwandaise et ivoirienne firent une communication sur le projet de plan de rapport sur un titre foncier simplifié pour l'autonomie des femmes dans l'espace francophone.

Ensuite la députée du Québec présenta le rapport de suivi sur les négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La Commission décida d'organiser un séminaire en collaboration avec l'AFD, sur l'approvisionnement et l'assainissement de l'Eau à Dakar, sur la promotion de l'entrepreneuriat francophone et sur l'économie circulaire.

**La Commission de l'éducation, de la culture et de l'audiovisuel** a confirmé les décisions prises à Ottawa en avril dernier.

Concernant le projet « IngénieursSud » présenté à plusieurs reprises par M. René Collin, il est à noter qu'en automne sera organisé un colloque sur le sujet de l'apprentissage par le service.

M. WEHRLI en qualité de président de la commission en a présenté le rapport d'activité. En l'absence de la députée rwandaise Mme Mukandéra, il a également présenté le rapport d'activité du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

Les sommaires de rapports et avancées des projets de rapports sur la « Protection du patrimoine culturel », « L'inclusion en milieu scolaire pour les élèves ayant des besoins particuliers » et « La Restitution des biens culturels spoliés » furent présentées par les trois rapporteurs atitrés émanant des parlements du Maroc, du Québec et de la Suisse. Il est à noter que la section suisse a élaboré un questionnaire visant à alimenter son rapport. La section belge y a répondu tout en soulignant que la question de la restitution des biens spoliés devrait se poser bien avant la colonisation.

Le Réseau des villes créatives de l'Unesco fut présenté par Mme BAX, Chef de l'unité Communication, villes et événements au sein du Secteur de la culture de l'UNESCO.

Un membre de la section géorgienne, artiste de l'Unesco pour la paix, exposa le cas d'espèce que représente la ville de Batumi.

Batoumi, par sa situation géopolitique et ses atouts naturels, historiques et culturels, possède un énorme potentiel de développement notamment dans l'industrie musicale. La ville accueille chaque année six festivals de musique d'envergure internationale. Outre les divers concerts de musique locale, festivals, concours et foires, la ville accueille des projets internationaux qui encouragent la coopération intersectorielle dans le domaine de l'industrie culturelle. Le Festival International du film de Batoumi, le Festival du vin de la mer Noire, Batumoba, l'Oktoberfest Gandagana, le Festival d'ouverture de la saison d'été intègrent tous une composante musicale dans leurs événements. Batoumi compte en outre de nombreux instituts culturels qui permettent la création musicale et les spectacles. En plus des lieux de concert classiques (salles de concert, théâtres et centres musicaux), la ville propose différents espaces culturels uniques. À titre d'exemple, la forteresse de Petra est récemment devenue un site touristique d'importance internationale et un lieu de concert. Quelle est la valeur ajoutée ?

En tant que Ville créative de musique, les étapes suivantes seront importantes :

- Renforcer la coopération internationale entre les villes membres du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, par l'organisation de différents festivals et événements musicaux multilatéraux ;
- Améliorer l'accès et la participation à la vie culturelle, notamment des groupes vulnérables, en augmentant le financement public pour proposer des événements culturels abordables et gratuits ;
- Encourager la recherche sur les défis et le potentiel de la musique par l'organisation d'une conférence internationale permettant le partage des connaissances et des savoir-faire dans l'industrie musicale et la créativité ;
- Augmenter l'importance de la créativité dans le développement urbain de la ville par le biais de partenariats public-privé accrus ;

- Développer un centre d'éducation musicale et artistique pour offrir une éducation musicale abordable de qualité et susciter l'intérêt des jeunes pour la créativité.

La commission examina également le projet de résolution sur le sport et la Francophonie présenté par un sénateur français. M. Collin s'est réjoui de l'encouragement fait à chaque Etat et gouvernement de l'espace francophone d'« inclure l'éducation physique et sportive dans les cursus scolaires et mieux l'intégrer au sein des programmes éducatifs; ».

Dans le cadre de l'examen du rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain, la commission a auditionné deux experts :

\* M. Marc André RENOLD, professeur de droit à l'Université de Genève, directeur du centre du droit de l'art et titulaire de la Chaire UNESCO en droit international de la protection des biens culturels, sur « La restitution des biens culturels spoliés durant la colonisation ».

\* Mme Marie-Sophie DE CLIPPELE, membre du groupe pluridisciplinaire belge et co-auteur du rapport sur les principes éthiques pour la gestion et la restitution des collections coloniales en Belgique.

Lors des débats, M. Collin s'est référé aux réponses qu'il a données au questionnaire adressé aux sections par le rapporteur suisse.

A cet égard, les sections africaines ont été fortement encouragées à répondre à ce questionnaire étant donné qu'il est très important de recueillir de l'information sur ce sujet qui les touchent tout particulièrement.

La commission s'est ensuite penchée sur le suivi de « La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO ».

Cette Convention adoptée le 20 octobre 2005 qui est l'aboutissement d'un processus complexe qui lui-même doit être situé dans un contexte historique suscita de nombreuses résistances.

La Convention insiste en particulier sur :

- « la nécessité de reconnaître que les biens et services culturels sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens, et ne peuvent être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres »
- « la nécessité pour les États de prendre toutes les mesures en vue de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles tout en assurant la libre circulation des idées et des œuvres » (ibidem) ;
- « la nécessité de redéfinir la coopération internationale, clef de voûte de la Convention, chaque forme de création portant en elle les germes d'un dialogue permanent ».

Certes la Convention ne concerne pas tous les aspects de la diversité culturelle. Néanmoins, elle présuppose la reconnaissance, à terme, du droit à la diversité culturelle à l'intérieur de chaque État signataire, avec toutes les implications politiques



que cela entraîne. C'est là sa force, a souligné M. Collin mais également sa faiblesse : elle dépend de la volonté des États. Voilà pourquoi l'Unesco a mis en place des « mécanismes de suivi » et un « organisme de règlement des différends ».

Conjointement avec la commission politique, la CECAC qui a continué à examiner l'utilisation de la langue française sur la scène internationale, déposa un projet de résolution en assemblée plénière.

Vu le contexte mondial actuel, la commission a voulu se pencher sur le traitement de l'information dans l'espace francophone et sur la lutte contre les fausses informations. C'est pourquoi la Secrétaire générale internationale de l'Union internationale de la presse francophone (UPF) Mme Nazarian fut invitée à expliciter le rôle en la matière des journalistes et de l'UPF.

Le Suivi de la Déclaration de Djerba fut assuré par un tour de table. La prochaine réunion devra examiner des propositions thématiques des nouveaux rapports.

Pour conclure, la commission a remercié la section roumaine qui s'est proposée de l'accueillir au printemps 2024.

**La Commission des affaires parlementaires** a adopté le compte rendu et le relevé de décisions de la réunion de Rabat des 1 et 2 mars dernier, avant de prendre acte du changement de la composition de son Bureau.

Elle a ensuite examiné l'état d'avancement du rapport sur « les effets de la désinformation dans le milieu parlementaire » dont Mme El Yousfi est co-rapporteuse avec sa collègue du Québec Mme Hébert.

Dans son intervention, le 6 juillet, Mme El Yousfi a attiré l'attention des sections sur le questionnaire qu'elle a élaboré en vue d'obtenir leur collaboration dans la poursuite de la rédaction du rapport. Elle a souligné également que son collègue, Gaëtan Van Goldsenhoven a participé au colloque du 26 mai dernier sur l'information scientifique dans les parlements organisé à la suite de la Commission de la coopération et du développement de l'APF et qu'il n'a pas manqué d'introduire auprès de ses organisateurs la demande de disposer des actes de ce colloque, ceux-ci étant aussi de nature à enrichir le rapport. En effet, aujourd'hui il est essentiel d'identifier les défis et les opportunités de l'intégration de l'information scientifique dans le fonctionnement de nos institutions et dans la formulation de politiques publiques efficaces et adaptées aux défis contemporains. Une Cellule scientifique telle que celle créée en 2021, à la Chambre des Députés du Grand-Duché du Luxembourg a pour mission d'apporter aux parlementaires et à l'administration toutes les informations scientifiques nécessaires afin de les outiller dans l'élaboration de législations de plus en plus complexes.

En vue de poursuivre l'examen sur la thématique développée par ce rapport, la commission a auditionné d'une part M. Javakhishvili, ambassadeur de Géorgie en France, sur la désinformation comme risque pour la démocratie et d'autre part M. Guillaume Moolaert, président de l'Union de la presse francophone en Géorgie.

La Commission a ensuite procédé à l'évaluation des actions de coopération menées par l'APF avant de se pencher sur le projet de corpus législatif pour le développement des législations en faveur de la protection des lanceurs d'alerte.

A cet égard, Mme El Yousfi s'est réjouie qu'à Rabat déjà la Commission a soutenu le projet d'élaborer un « *corpus législatif* » qui aura pour objectif de recenser les législations en vigueur qui encadrent le statut des lanceurs d'alerte, et d'établir le retour d'expériences de leurs adoptions, afin d'appuyer les autres parlements francophones qui pourraient légiférer ou améliorer leur législation sur ce sujet.

La notion de lanceur d'alerte reste aujourd'hui encore cantonnée aux prétoires et à la protection accordée des années après les faits. Il est temps de changer les règles du jeu. Il convient que le lanceur puisse être protégé dès le lancement de l'alerte, soit en bénéficiant du statut de salarié protégé, soit en permettant qu'il puisse s'abriter derrière une association ou un syndicat qui lancerait l'alerte à sa place et bénéficierait de la protection de ses sources.

Sans cela, le lanceur d'alerte se transforme en martyr, ce qui renforce les phénomènes d'omerta. Les lanceurs d'alerte ne sont pas des délateurs ou des propagateurs de « *fake news* ». Ils font partie des rares personnes qui surmontent la peur de tout perdre afin que nos sociétés cessent de dysfonctionner. Leur action doit être saluée, mais il faut aussi qu'ils soient entendus et protégés.

C'est pourquoi Mme El Yousfi effectue une mise en contexte des intervenants pour l'élaboration de ce « *corpus législatif* ».

Conformément à la Charte de la Francophonie et aux mandats respectifs de l'APF et de l'OIF, les deux institutions contribuent à la mise en œuvre de la coopération multilatérale francophone. L'APF et l'OIF sont notamment liées par un protocole d'accord de subvention visant à soutenir les actions de renforcement des capacités des parlements de l'espace francophone.

Au titre de sa mission de promotion et de protection des principes fondamentaux de la démocratie, de l'État de droit et du respect des droits de l'Homme, l'OIF prend une part active aux côtés de ses États membres pour combattre et prévenir la corruption tout en reconnaissant le rôle des lanceurs d'alerte en matière de dénonciation des pratiques de corruption. La corruption fragilise le respect des droits de l'Homme et l'État de droit, et les lanceurs d'alerte sont considérés par la communauté internationale comme des défenseurs des droits de l'Homme au sens de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs de 1998. Ils bénéficient à ce titre de la protection générale qui leur est accordée par les législations nationales et les mécanismes internationaux et nationaux créés à cet effet. Mais, en raison de la nature de leur action et des risques spécifiques auxquels ils font face, la communauté internationale a décidé de leur accorder une attention plus particulière. Les Réseaux institutionnels de la Francophonie (RIF) sont 16 réseaux professionnels fédérant près de 600 institutions-membres dans plus de 60 pays de l'espace francophone dans des secteurs aussi variés que le droit, la justice, les médias, les droits de l'Homme, la médiation et les élections. Ces institutions participent à garantir un cadre politique, juridique et social national apaisé et harmonieux. Porteurs de l'expertise francophone mobilisée en faveur de la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, ces RIF contribuent directement à la mise en des priorités de la Francophonie. Lors de la 7<sup>e</sup> édition des Journées des RIF, en septembre

2021, l'OIF a organisé un atelier intitulé « *Renforcer l'État de droit et le respect des droits de l'Homme par la prévention et la lutte contre la corruption* ». Il a permis à plusieurs réseaux de partager leurs expériences et leurs actions sur le sujet. Parmi les recommandations formulées lors de cet atelier, il a été convenu d'organiser un séminaire de réflexion inter-réseaux sur les lanceurs d'alerte. Le séminaire s'est déroulée les 21 et 22 juin 2022 avec la participation de différentes organisations et associations dont notamment l'APF, l'Union africaine, plusieurs Institutions nationales des droits de l'homme, l'Association Internationale des Procureurs et Poursuivants francophones, le Réseau international francophone de formation policière et les organisations de la sociétés civiles comme Transparency International, la Fédération internationale pour les droits humains, le Réseau panafricain de lutte contre la corruption (UNIS), et la plateforme de Protection des Lanceurs d'Alerte en Afrique. Ce séminaire de réflexions transversales a notamment permis de mettre en évidence des lacunes dans l'adoption ou l'application de lois encadrant la protection des lanceurs d'alertes dans la Francophonie. Interpellée par cette conclusion, l'APF, et plus particulièrement la Commission des affaires parlementaires, a inscrit le sujet à son ordre du jour lors de la Session annuelle de l'APF à Kigali, l'année dernière en juillet 2022.

Cette commission examine en effet les questions relatives à la législation, au contrôle et à l'évaluation des politiques publiques, à l'organisation des parlements, à l'éthique et à la déontologie et à la participation citoyenne à la vie publique. Il a donc été convenu et décidé que l'APF travaillera aux côtés de l'OIF sur ce sujet. Il y a quelques mois à Rabat, poursuit Mme El Yousfi, nous avons pu échanger sur ce projet de « *corpus législatif* » avec Mme Yamina DOOLLAUR, chargé de programme à l'OIF. Nous avons eu un échange de vues sur ce sujet et Pierre NGAYAP disait que : « *La protection des lanceurs d'alerte sera freinée voire impossible dans les pays où les questions de transparence dans la vie publique ne sont pas résolues* ».

Il s'agit en effet d'un sujet très large qui suppose des questions plus globales sur les systèmes.

L'idée du « *corpus législatif* » est apparue à la suite des deux « *lois-cadres* » adoptées, il y a quelques années, sur les thèmes, d'une part, de l'enregistrement obligatoire des enfants à l'état civil et, d'autre part, de la protection des données personnelles. Il s'agit d'un nouveau matériau législatif dans un format plus adapté aux besoins des différents parlements de l'APF. En mettant en commun les expertises, il s'agit de reprendre des législations en vigueur afin de servir de bases de référence. Les ressources ainsi proposées pourront ensuite être adaptées selon les besoins des Parlements s'en inspirant, en considération de leurs spécificités nationales. À l'inverse, ils peuvent juger utile de valoriser leur propre arsenal législatif en le partageant.

Afin d'établir ce recueil des législations existantes, l'APF, en partenariat avec l'OIF, souhaite donc commander une étude d'analyse comparée des différentes mesures législatives et réglementaires existantes et l'état de leur application, portant sur :

- la reconnaissance spécifique du statut de lanceur d'alerte ;
- l'encadrement de la procédure de signalement ;
- les mesures de protection accordées (juridique, financière etc.),

Cette étude comparée sera complétée d'une analyse des données récoltées et de recommandations permettant aux parlementaires d'améliorer la protection des lanceurs d'alerte.

Le champ de l'étude doit concerner les législations de Etats et gouvernements de la Francophonie et des sections membres et associées de l'APF.

Les attentes de l'étude sont donc de :

- Recenser les dispositions législatives et réglementaires adoptées ou en voie de l'être dans les territoires du périmètre géographique concerné et en apprécier l'efficacité et établir une typologie des situations pays ;
- Spécifier les contraintes locales, politiques, socioéconomiques ou ethnoculturelles qui ont influencé sur leur adoption ;
- Etablir le retour d'expériences du parcours législatif, du dépôt du projet de loi à sa promulgation, et formuler des recommandations visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte.

Concernant les modalités de travail, l'étude sera confiée à un candidat proposé par la chaire de recherches en études parlementaires de l'Université du Luxembourg et/ou ses établissements partenaires, et elle sera réalisée sous la direction d'un comité de pilotage mobilisant les représentants de l'APF et de la Direction des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique de l'OIF.

La commission a marqué son accord pour le lancement de la procédure de recrutement d'un analyste pour la réalisation d'une étude comparée sur les législations encadrant la protection des lanceurs d'alerte dans l'espace francophone. Le secrétariat de la Commission et l'OIF diffuseront via les canaux traditionnels cet appel afin qu'il rencontre une large publicité.

En 2004, dans l'ouvrage « *La Russie de Poutine* », la journaliste russe Anna Politkovskaïa y livrait sa vision du maître du Kremlin, un avertissement au monde entier, que personne n'a voulu entendre. Deux ans plus tard, en octobre 2006, elle était assassinée. La protection des lanceurs d'alerte est un enjeu fondamental pour nos démocraties. Travaillons-y ensemble dans l'espace francophone.

Ce point étant clôturé, la commission évoque le projet de rapport sur le rôle des parlements dans la promotion du français avant de se pencher sur le suivi des accords de partenariat.

Concernant le partenariat avec le réseau francophone de déontologie et d'éthique parlementaire, les parlementaires ont auditionné Mme Robinson-Dalpe directrice du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique ( Canada).

Quant au partenariat avec l'Union parlementaire, il a induit l'examen d'un projet de résolution en vue de l'adhésion de l'APF aux principes communs en matière d'assistance aux parlements.

À l'invitation du Président du Parlement de Géorgie, Shalva Papuashvili l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a réuni son Assemblée plénière à Tbilissi les 7 et 8 juillet 2023:

Lors de cette 48<sup>ème</sup> session, les parlementaires francophones ont confirmé la transformation de leur institution afin d'accroître l'attractivité de l'espace francophone.

Il s'agissait de la première Session organisée à la fois en Europe orientale et dans un Parlement dont le français n'est pas la langue de travail. La Session devant se tenir en Europe, le Chargé de mission Europe a assumé parfaitement son rôle de diplomatie parlementaire en convainquant les membres de la section géorgienne d'organiser, en 2023, cette réunion parlementaire internationale francophone, à Tbilissi.

Les délégations ont assisté à la cérémonie officielle d'ouverture, au cours de laquelle **Shalva Papuashvili**, **Irakli Garibachvili**, Premier ministre de Géorgie, et **Francis Drouin** se sont exprimés.

Présidée par Francis Drouin, député (Canada), Président de l'APF, cette 48<sup>e</sup> Session – placée sous le thème de la mobilité citoyenne dans l'espace francophone – a réuni près de 200 participants issus de 40 sections de l'APF et des cinq continents.

Ces derniers ont adopté à l'unanimité une Déclaration sur la mobilité citoyenne, tendant entre autres à mettre en place un traitement spécifique des demandes de visas émanant des ressortissants de pays francophones. Cette Déclaration fut présentée par le député Pierre Yves Lux en sa qualité de rapporteur du réseau des jeunes parlementaires qui est mandaté pour produire, en vue du Sommet de la Francophonie 2024, un plan d'action à ce sujet, en coordination avec les autres organes de l'APF.

Les participants ont également échangé avec la Secrétaire générale de la Francophonie, **Louise Mushikiwabo**, sur les priorités de la Francophonie, en particulier la résolution des crises politiques, l'inclusivité dans l'espace francophone, la coordination stratégique entre l'APF et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), et enfin la garantie du droit à la souveraineté alimentaire.

L'APF a aussi entendu l'intervention de Mme Théa Tsouloukiani, Première Vice-ministre, ministre de la culture, des sports et de la jeunesse de Géorgie, sur l'édition 2023 du festival Europalia, dédiée à la Géorgie et qui aura lieu à Bruxelles du 4 octobre 2023 au 14 janvier 2024. Trois thèmes seront mis en exergue : la mémoire, la place de la femme et la jeunesse.

L'APF a adopté de nouveaux Statuts, qui confirment la volonté des parlementaires d'accroître l'influence politique de l'institution.

En outre, ont été prises deux décisions fortes au regard de la situation sécuritaire en Europe orientale et dans le Caucase : l'adhésion de la Rada ukrainienne à l'APF en tant qu'observateur et l'adoption d'une résolution en faveur du retour à la pleine souveraineté de la Géorgie sur ses territoires occupés d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud.

L'APF a aussi encouragé la démarche engagée pour obtenir le statut d'observateur à l'Organisation des Nations unies.

Les parlementaires ont adopté une série d'autres résolutions, portant sur : la promotion et l'usage du français ; sport et Francophonie ; l'adhésion de l'APF aux « Principes communs en matière d'assistance aux parlements » ; l'impact des changements climatiques sur les territoires insulaires, côtiers, et riverains ; la transition énergétique ; la promotion du choix des filières scientifiques pour les filles ; l'accès aux produits menstruels et les mythes et stéréotypes

associés aux menstruations ; les processus délibératifs comme source d'enrichissement de la démocratie participative.

Ils ont pris connaissance des rapports d'activités des délégués régionaux. Dans ce cadre M. Jean-Charles Luperto, délégué régional de la Région Europe, a attiré particulièrement l'attention sur la thématique de la 35<sup>ème</sup> session de l'Assemblée régionale Europe qui se réunira au berceau de la démocratie, à Athènes du 5 au 7 novembre 2023 : « Guerre en Ukraine. Les conséquences géopolitiques en cours et les nouveaux défis pour l'Europe et le monde suite à cette guerre ».

En marge de la Session, la Présidente de Géorgie, Salome Zourabichvili, le Premier ministre, Irakli Garibachvili, la Vice-première ministre, Thea Tsouloukiani, le Président de la section géorgienne de l'APF, David Songulashvili ainsi que Mzago Dokhtourichvili, professeure de français, se sont vu décerner l'Ordre de la Pylade et du dialogue des cultures.

**Descriptif :**

⇒ **Autorité(s) diplomatique(s)/consulaire(s)/Wallonie-Bruxelles : oui/non**

**Date(s) : le 6 juillet**

**Descriptif :** Réception offerte en l'honneur de la Fête nationale belge par SEM Michel Peetermans, Ambassadeur de Belgique à Baku

⇒ **Autorité(s) culturelle(s)/association(s)/autre : oui/non**

**Date(s) : le 5 juillet**

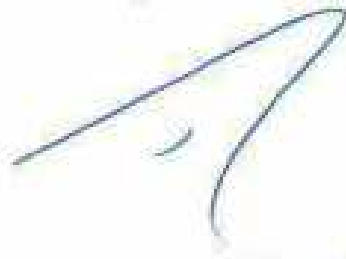
**Descriptif :** les membres du Bureau ont visité la ligne d'occupation à Odzissi ainsi qu'une boulangerie industrielle, entreprise franco-géorgienne ; ils ont également visité le monastère de Jvari et la cathédrale de Svetitskhoveli.

➤ **Suivi post-mission à assurer :**

- \* L'organisation par le PFWB de l'accueil du Bureau de l'APF du 25 au 28 janvier 2024.
- \* L'organisation par le secrétariat de la Région Europe de la Conférence des Présidents de la Région Europe en Moldavie au printemps 2024 et de la 35<sup>ème</sup> session de l'ARE à Athènes du 5 au 7 novembre 2023.
- \* Europalia Géorgie du 4 octobre au 14 janvier à Bruxelles : à l'inauguration présence à Bruxelles de la Présidente Mme Tsouloukiani

- **Remarque(s) éventuelle(s) :** la vidéo relative à l'adhésion de la Rada ukrainienne fut publiée en temps réel sur le site du PFWB.

**Date : 13 juillet 2023**



Signature du chef de mission



Date : 20/10/2014.

